

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

- 27 août 2007 Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 27 août 2007 à 18h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire.
- Présences Sont aussi présents, les conseillers suivants : Martin Landreville, Marielle Cartier, Richard Désourdy, Ginette Lamoureux Messier et Clément Galipeau.
- Autres présences La directrice générale, Jacqueline Chisholm, l'inspecteur municipal, Luc Marchessault sont aussi présents.
- Absence Le conseiller Serge Courchesne est absent et à l'extérieur de la province.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté quorum, Monsieur le maire, ouvre la séance et donne lecture de l'avis de convocation de la séance extraordinaire.

Les sujets à discuter sont les suivants :

1. Avis de motion pour un règlement de base en sécurité incendie
2. Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement numéro 59-04, Règlement concernant les nuisances
3. Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières

07-08-2343 1. **AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DE BASE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Marielle Cartier, à l'effet qu'elle ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement de base en sécurité incendie.

07-08-2344 2. **AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 59-04, RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Clément Galipeau, à l'effet qu'il ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 59-04, règlement concernant les nuisances.

07-08-2345 3. **PROGRAMME D'AIDE AU DÉMARRAGE D'ENTREPRISES LAITIÈRES**

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand accorde un montant de 500 \$ par année, pendant 2 ans, à toute nouvelle installation de production laitière sur son territoire.

ADOPTÉ

07-08-2346 4. **RÉSOLUTION CONCERNANT LA CRÉATION D'UN CARREFOUR CULTUREL**

CONSIDÉRANT QUE : la troisième orientation de la politique culturelle de Brome-Missisquoi veut rejoindre le plus grand nombre possible de personnes en mettant en place un réseau de carrefours culturels;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Armand a décidé de créer un carrefour culturel sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE : le carrefour culturel aura pour mission de consolider les activités culturelles actuelles et émergentes;

CONSIDÉRANT QU : une personne élue, issue du conseil municipal sera identifiée comme porteuse du dossier pour faciliter le lien entre les responsables du carrefour et le conseil,

Il est proposé par : Martin Landreville
Appuyé par Richard Désourdy
Et résolu

QUE : le conseil municipal de Saint-Armand crée un carrefour culturel et qu'il reconnaisse dans un premier temps les lieux suivants pour que s'y tiennent des activités culturelles : le Centre communautaire et l'église Notre-Dame-de-Lourdes;

QUE : le conseil appuie l'implantation du carrefour par la publicité nécessaire et les moyens requis et selon les budgets alloués;

QUE : le conseil nomme comme personne porteuse du dossier la conseillère Ginette Lamoureux Messier;

QUE : le conseil évalue dans deux ans les activités du carrefour.

ADOPTÉ

07-08-2347

5. **CONTRAT DE RAPIÉÇAGE AVEC CONSTRUCTION DJL INC.**

CONSIDÉRANT QUE : la mise en forme finale n'était pas spécifiée au devis de rapiéçage sur les chemins Chevalier, Pelletier Nord, Morse's Line, Édoin (Pont Couvert) et Guthrie;

CONSIDÉRANT QUE : Construction DJL inc. n'a pas visité les lieux pour être parfaitement au fait des travaux;

CONSIDÉRANT QUE : la soumission de Construction DJL inc. n'inclus pas la mise en forme finale;

CONSIDÉRANT QUE : pour la mise en forme finale, Construction DJL inc. propose un prix additionnel de 45 \$ / la tonne, ce qui a pour effet que Construction DJL inc. n'est plus le plus bas soumissionnaire;

En conséquence,

Il est proposé par : Martin Landreville
Appuyé par Richard Désourdy
Et résolu

QUE : la municipalité accepte de résilier le contrat octroyé à Construction DJL inc. pour les travaux de rapiéçage sur les chemins Chevalier, Pelletier Nord, Morse's Line, Édoin (Pont Couvert) et Guthrie et sans préjudice.

ADOPTÉ

07-08-2348

6. **AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 70-97, RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX DANS LE VILLAGE DE PHILIPSBURG**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Richard Désourdy, à l'effet qu'il ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le règlement concernant les animaux dans le Village de Philipsburg.

07-08-2349

26. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Clément Galipeau
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 22H35

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Jacqueline C. Chisholm

MAIRE
Réal Pelletier